

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 58 (1949)
Heft: 6

Artikel: De l'infirmité à la capacité
Autor: Burlet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

si vivant témoignèrent une fois de plus, tant au point de vue de l'école qu'à celui de la Croix-Rouge, des bénéfices moraux que pouvait apporter une telle collaboration. Cette expérience fut étendue ultérieurement, et avec l'appui des autorités scolaires compétentes, à d'autres cantons romands. Les conférences que don Guido Visenzani vint donner, à notre demande et avec l'assentiment du Département de l'instruction publique, dans nombre de classes et d'écoles genevoises, apportèrent à nos écoliers une source intarissable de souvenirs. Nous mîmes à la disposition des écoles des jeux de planches avec des photographies des villages, montrant surtout le travail fourni par ces enfants et les remarquables qualités artistiques de leur réalisation.

*

Tel est, brièvement résumé, le bilan d'une expérience de sept années d'une collaboration étroite entre les écoles primaires genevoises et le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Nous l'avons prise comme exemple parce que nous l'avons suivie de près, mais dans tous les cantons l'on pourrait trouver certainement d'autres expériences aussi profitables. Mais il nous a paru intéressant, à l'instant où va s'achever une première étape de l'aide aux enfants victimes de la guerre et de ses suites, de noter cette expérience, persuadés que nous sommes qu'elle peut servir utilement de base à l'action envisagée demain de sections de Croix-Rouge de la Jeunesse à qui il appartiendra de développer et de poursuivre l'œuvre commencée pendant la guerre.

M.-M. Thomas.

De l'infirmité à la capacité

Sous ce titre, nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles, dus à la plume de M. André Burllet, Conseiller de profession à l'Institut de Psychologie appliquée de

Lausanne, qui traiteront de la rééducation professionnelle des infirmes. Nous voulons espérer que cette question, en général peu connue du public, sera susceptible d'intéresser nos lecteurs.

I. — Hier et aujourd'hui

Jadis, on ne se préoccupait guère de dépister les infirmes, de leur donner les soins médicaux ou orthopédiques appropriés à leur état, de les instruire et de les préparer à une activité répondant à leurs goûts et à leurs possibilités.

Considérés comme des êtres maladroits et souvent même bons à rien, ils vivaient essentiellement d'aumônes. Ce n'était que par pitié qu'on leur confiait parfois un petit travail, très modestement rémunéré, bien entendu.

Aujourd'hui, nous avons en Suisse plus de 200 000 infirmes. D'après une estimation de l'Office des mineurs du canton de Zurich, chaque année, dans notre pays, 3500 adolescents dépassent l'âge de la scolarité sans pouvoir signer un contrat d'apprentissage à cause d'une infirmité physique ou d'une déficience mentale.

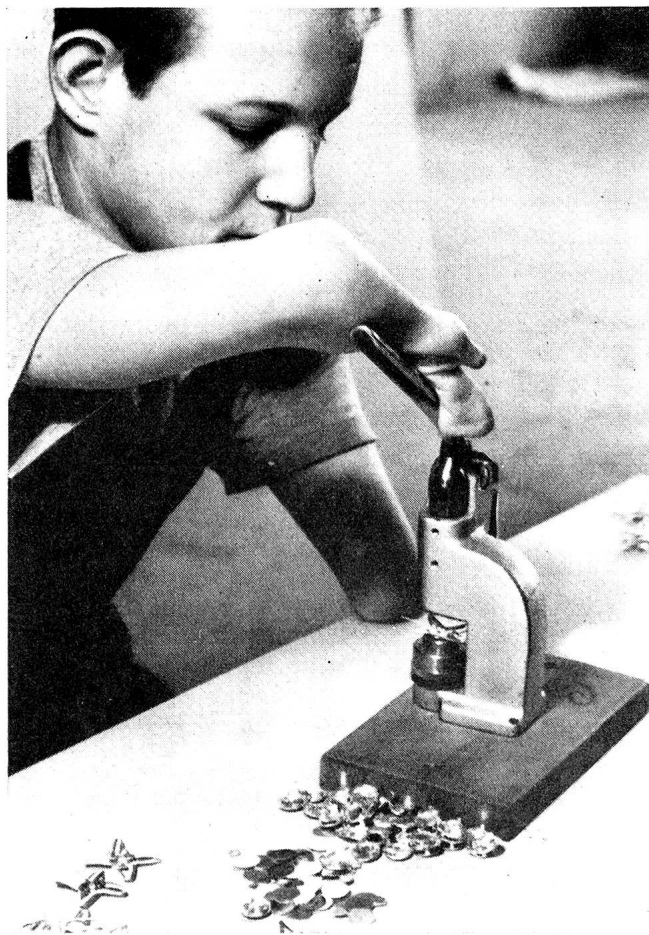
Chaque printemps il faut donc résoudre l'importante question de leur avenir professionnel.

La plupart de ces jeunes sont animés du désir de faire quelque chose dans la vie et les laisser, comme jadis, à la charge d'autrui est une solution à tous égards inadmissible. Nous n'en avons pas le droit, car tout ce que nous avons fait pour eux jusqu'ici, traitements et mesures éducatives, soit dès leur enfance, soit dès leur maladie, ne nous permet pas de les abandonner au moment où se joue leur avenir professionnel.

«Qui ne risque rien, n'a rien» dit un proverbe. Dans quel domaine que ce soit, aucun progrès ne peut être réalisé si l'homme ne cherche pas à trouver une solution nouvelle ou un procédé plus rationnel. Il faut avoir le courage de tenter une expérience!

Ainsi, l'industrie ne peut fonctionner et produire que si dans les divers métiers des hommes sont disposés à risquer leur vie ou leur intégrité physique. Pensons à certaines professions où les accidents surviennent assez fréquemment. Les forces de la nature sont telles que, malgré les mesures de protection, des catastrophes se produisent presque journalièrement. Qu'advierait-il, si les travailleurs refusaient systématiquement d'exercer leur occupation journalière par crainte de ce qui pourrait leur arriver?

Depuis l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire contre les accidents, trop de gens estiment que cette mesure sociale suffit. Si nous estimons qu'il est juste que l'accidenté reçoive la rente qui lui est due, nous ne pouvons cependant pas admettre que cet homme soit ensuite laissé oisif et seul devant les autres difficultés de la vie. Ce n'est, en effet, que lorsqu'on a vu, d'une part, la déchéance progressive des accidentés et des mutilés qui n'ont pas été réadaptés à un travail, si simple soit-il, et d'autre part, l'épanouissement joyeux dans lequel vivent les infirmes qui peuvent encore exercer une activité, que l'on réalise à quel point le travail remplit notre vie, que l'on soit handicapé ou bien portant.



«A temps nouveaux, solutions nouvelles», tel est le mot d'ordre que nous lisons dans tous les programmes des partis politiques lors de la propagande électorale.

Les expériences faites au cours de ces dernières années dans le domaine de l'utilisation des infirmes dans la vie professionnelle ont été concluantes. Aujourd'hui, chacun est d'avis que le malade ou l'accidenté doit commencer ou reprendre une activité dès que son état général est satisfaisant ou que ses blessures sont suffisamment cicatrisées, tel le soldat, en temps de guerre, qui repart pour le front dès qu'il est remis.

Cette réadaptation au travail n'est pas aussi simple que beaucoup de profanes se l'imaginent, mais elle n'est pas non plus impossible, comme tant d'autres le croient.

Dans les prochains numéros de cette revue, nous consacrerons quelques articles à des cas tirés de la pratique journalière d'un conseiller de profession s'occupant très particulièrement de la réadaptation des malades, des accidentés, des estropiés et des mutilés de guerre.

Nous parlerons de certains malades dont les possibilités sont très limitées et d'autres cas plus heureux, où l'infirmes a pu être orienté vers un métier ou réadapté dans une activité où il parvient à donner un rendement égal, voire supérieur à celui de ses camarades bien portants.

André Burlet.